



## Donner le nom de mon ex mari a mon future enfant

Par **juste**, le **22/03/2011** à **21:32**

Bonjour,

Je suis une femme divorcé mais je ports toujours deux noms :le miens et celui de mon mari.  
J'attends un enfant. J'aimerais savoir si mon future enfant peut porter le nom de mon ex mari?  
Merci par avance

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **22:27**

Vous ne portez pas le nom de votre ex-époux et vous ne l'avez jamais eu. Vous ne faite qu'en user (soit parce que le juge vous y a autorisé, soit parce que votre ex-conjoint vous y a autorisé par écrit) et donc vous ne pouvez pas le transmettre à votre enfant

Par **juste**, le **22/03/2011** à **22:48**

meme avec autorisation de mon ex?

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **22:52**

il n'a pas le droit de vous autoriser à donner son nom à votre enfant, sauf s'il le reconnaît,

évidemment

Par **amajuris**, le **23/03/2011 à 10:16**

bjr,

vous êtes divorcée donc vous n'avez plus de lien avec votre ex-mari.

le nom de votre mari est un nom d'usage que vous utilisiez étant marié et que vous pouvez continuer à utiliser si votre ex-mari y a consenti.

donc votre enfant ne peut pas porter le nom de votre ex-mari avec qui vous n'avez plus de lien juridique.

cdt

Par **juste**, le **23/03/2011 à 10:28**

merci de vos reponses...

et si j'etais toujours marié avec lui ?

Par **amajuris**, le **23/03/2011 à 10:56**

votre mari serait légalement le père de cet enfant.

Par **corima**, le **23/03/2011 à 11:00**

Si vous etiez encore mariés, il aurait fallu qu'il reconnaisse l'enfant comme le sien. Un enfant nait dans le mariage est presumé etre celui du mari

Par **mimi493**, le **23/03/2011 à 14:01**

[citation]votre mari serait légalement le père de cet enfant. [/citation] A la seule condition que le nom du mari soit sur l'acte de naissance de l'enfant. La présomption de paternité du mari est écartée par la simple absence de mention du mari sur l'acte de naissance

Par **corima**, le **23/03/2011 à 14:49**

Votre ex mari peut tres bien reconnaitre cet enfant et lui donner son nom, mais il faudrait que vous soyez sure et certaine que le pere biologique ne puisse pas refaire surface un jour car il pourrait contester cette paternite

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **14:51**

Franchement, sauf à se moquer de l'intérêt de l'enfant, on ne fait pas reconnaître un enfant par un homme juste parce qu'il porte son nom. C'est de l'irresponsabilité. Il aura alors les droits d'un père, dont celui d'obtenir la résidence exclusive de l'enfant.

Par **celia58**, le **23/03/2011** à **17:19**

Si vous ne voulez pas que le bébé porte le nom du père pourquoi ne pas lui donner seulement le votre ? Si votre ex mari reconnaît ce bébé c'est qu'il est totalement inconscient vu les conséquences très graves que ça peut avoir pour la suite.

Ne faites pas compliquer quand vous pourriez faire simple et donnez juste votre nom de famille au petit.

& félicitation pour votre grossesse.

Par **Marion2**, le **23/03/2011** à **17:25**

Vous n'avez pas compris la question celia.

Voici ce que juste a écrit :

[citation]***J'attends un enfant. J'aimerais savoir si mon future enfant peut porter le nom de mon ex mari?***  
[/citation]

Par **corima**, le **23/03/2011** à **18:11**

[citation]sauf à se moquer de l'intérêt de l'enfant[/citation]

Ah ben, c'est sûr. Je ne fais que répondre à sa question mais c'est sûrement pas la meilleure solution ni pour l'ex, ni pour l'enfant

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **19:26**

Ce n'était pas à toi, Corima, que je disais ça, c'était juste une réponse à la possibilité que tu évoquais légitimement

Par **Marion2**, le **23/03/2011** à **21:41**

Ce "juste" est également "slando" qui a écrit ce message "Contestation paternité par le père biologique" ....

**NO COMMENT !!!**

Par **corima**, le **23/03/2011** à **22:24**

[citation]Ce "juste" est également "slando" qui a écrit ce message "Contestation paternité par le père biologique" .... [/citation]

On a que ça a faire. De toutes les façons, on peut nous retourner le problème dans tous les sens, les resultats seront les memes, on invente rien